

BOULAZAC

Moins de pesticides dans les rues de la commune



Boulazac a signé, cet été, une charte « 0 herbicides ». La ville adopte donc des solutions alternatives.

PHOTO CHRISTIAN LEMER

Boulazac s'engage dans la protection de l'environnement. Depuis trois ans, la ville limite l'usage de pesticides. Et elle a même signé, cet été, une charte « 0 herbicides ». « Le but est de réduire leur usage de façon à protéger l'environnement, la santé et diminuer les nuisances et les coûts induits », explique Ghislaine Ludmann, adjointe au maire, en charge de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable.

Une action qui s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21. La ville a donc renoncé à l'utilisation systématique des herbicides tels les désherbants ou débroussaillants sélectifs ou totaux. « C'est en phase expérimentale. Le service des espaces verts travaille en ce sens », note Sébastien Dandry, le responsable.

Ainsi, le volume des produits foliaires est passé de 200 litres en 2009 à 22 litres actuellement malgré l'accroissement des espaces, lié à la forte urbanisation de la commune. Mais le plus difficile est l'élaboration d'un plan

Depuis trois ans, la ville de Boulazac limite l'usage des pesticides. Elle a signé, cet été, une charte « 0 herbicides », en partenariat avec le Conseil général. Moins de produits nocifs dans la nature pour une meilleure santé.

précis de gestion raisonnée et différenciée, la commune comportant des milieux urbains divers et la campagne.

« Moins gêné pour respirer »

Les créations « vertes » font désormais l'objet d'un paillage systématique. La ville s'est dotée d'un broyeur, de tondeuses mulcheuses, de brûleurs thermiques

et a considérablement réduit les produits phytosanitaires nocifs et souvent mal utilisés.

À la Cité Bel Air et autour du Palio, le nettoyage des trottoirs s'est effectué à l'aide de binettes et de brûleurs. « Je me sens moins gêné pour respirer le soir en rentrant chez moi », remarque Patrick Tallet, l'un des huit employés aux espaces verts. Il a suivi une formation spéciale à l'utilisation des produits et matériels et s'est penché sur la réglementation.

La Ville entend également sensibiliser et informer la population et l'invite à jardiner sans herbicides ou autres pesticides. L'information passera par le bulletin municipal, des réunions de quartier et par les agents sur le terrain. Le conseil municipal invite, d'ores et déjà, les habitants à débattre de ses propositions dans le cadre de l'Agenda 21, le 30 novembre, à 19 heures, à la salle polyvalente.

■ Correspondant DL
Christian Lemer
Tél. : 06 81 42 02 13
rene.cl@live.fr